

ROYAUME DU MAROC

Ministère de la Santé



الجمهورية المغربية

وزارة الصحة

المركز الوطني للتعليم العالي

École Nationale de Santé Publique

Concours d'admission à l'École Nationale de Santé Publique
Filière : Gestion des Programmes de Santé
Promotion : 2016-2018
Session du 25 Mai 2016

Nom et Prénom

CIN N°

N° d'examen

ROYAUME DU MAROC

Ministère de la Santé



الجمهورية المغربية

وزارة الصحة

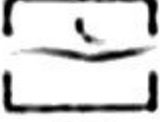
المركز الوطني للتعليم العالي

École Nationale de Santé Publique

Concours d'admission à l'École Nationale de Santé Publique
Filière : MANAGEMENT HOSPITALIER
Promotion : 2016-2018
Session du 25 Mai 2016

Instructions à lire avant de répondre aux questions

1. Éteindre vos portables et les mettre hors de votre portée
2. Écrire votre Nom et Prénom, numéro de votre carte d'identité nationale et votre numéro d'examen dans les places réservées à cet effet
3. Lire attentivement les questions avant de répondre
4. Pour répondre aux QCM, entourer soigneusement la ou les propositions que vous jugez justes pour les questions posées
5. Toute copie qui contient des signes distinctifs ou de reconnaissance suspects risque d'être éliminée sur décision du jury
6. Vérifier que la copie de l'épreuve contient 09 (NEUF) feuilles
7. Vous avez (2) heures pour répondre à toutes les questions
8. Pour toute question de clarification, adresser vous au surveillant



I. QUESTIONS FERMÉES À RÉPONSES UNIQUE ET QCM (suivez la consigne propre à chaque question).

1. Les principales causes de décès maternels au Maroc sont les suivantes sauf une :
- a. Les infections
 - b. Les hémorragies
 - c. Les grossesses gémellaires
 - d. L'éclampsie

2. Le taux de Mortalité Maternelle en milieu rural a été estimé au Maroc à :
Toutes les réponses sont fausses sauf une. Laquelle ?

- a. 112/100 000 naissances vivantes
- b. 112/10 000 naissances vivantes
- c. 148/10 000 naissances vivantes
- d. 148/100 000 naissances vivantes
- e. 73/100 000 naissances vivantes

3. L'ENSPF est :

- a. Une enquête nationale sur la planification familiale
- b. Une évaluation nationale sur les programmes de financement
- c. Une enquête menée tous les 2 ans
- d. Une enquête nationale sur la population et la santé familiale
- e. Une évaluation faite par le Haut-Commissariat au Plan

4. Laquelle des pathologies n'est pas incluse dans le Programme de Vaccination au Maroc ?

- a. La Tuberculose
- b. La Poliomyélite
- c. Le Tétanos
- d. L'impétigo
- e. Les diarrhées à Rotavirus

5. Une augmentation soudaine et inhabituelle de fréquence dans le temps d'une maladie est appelée :
- Une épidémie
 - Une pandémie
 - Une endémie
 - Une maladie sporadique
 - Une maladie à risque
6. Cocher la ou les réponses justes, Le dossier médical est un document
- Nécessaire à la contractualisation
 - Médico-légal
 - De plaidoyer
 - Du système d'information
7. Le système d'Assurance Maladie Obligatoire (AMO) :
- A été mis en œuvre en 2005
 - A été mis en œuvre en 2011
 - La Caisse Nationale de sécurité sociale gère l'assurance maladie obligatoire (AMO) pour les salariés et pensionnés du secteur privé
 - L'ANAM gère l'AMO pour les salariés du secteur public
8. Parmi les propositions suivantes, une est fautive. Laquelle ?
- La dépense globale de santé en 2010 au Maroc est financée par :
- Le paiement direct des usagers : 53,6%
 - Les ressources fiscales : 25,2%
 - La couverture médicale : 60%
 - La coopération internationale : 1,1%
 - Les employeurs : 0,9%
 - Les autres : 0,4%
9. Laquelle (lesquelles) des phrase(s) suivantes sont fausses,
- Le RAMED est un régime d'assistance médicale
 - Le centre de santé de rattachement au domicile du bénéficiaire est une porte d'entrée obligatoire pour bénéficier du RAMED.
 - Le RAMED est un régime d'assistance mutualiste
 - Les prestations de services à l'étranger sont prises en charge par le RAMED si ces derniers ne sont pas disponibles au Maroc.
10. Cochez la ou les réponses juste (s) :
- Les personnes pouvant bénéficier du RAMED sont :
- Les personnes qui ne sont assujetties à aucun régime d'assurance maladie obligatoire.
 - Les pensionnaires des établissements de bienfaisance, orphelinats, hospices, établissements de rééducation.
 - Les prisonniers
 - Les étudiants

11. Le concours qualité évalue les dimensions suivantes sauf une

- a. Accessibilité
- b. Disponibilité et rationalisation des ressources,
- c. Renforcement des compétences
- d. La redevabilité
- e. Satisfaction des clients
- f. Sécurité/réactivité
- g. Éthique-Leadership

12. Cocher la ou les réponses justes : La gestion de l'hôpital est assurée par les pôles suivants

- a. Affaires médicales
- b. Soins infirmiers
- c. Affaires administratives
- d. Comité de gestion

13. Parmi les composantes des instances de concertation et d'appui d'un hôpital, on trouve :

- a. Le comité d'établissement
- b. Le comité de suivi et d'évaluation
- c. Le comité de lutte contre les infections nosocomiales
- d. Le conseil de discipline
- e. Les représentants des syndicats
- f. La société civile

14. Cochez la réponse juste,

Le comité de gestion d'un centre hospitalier régional est présidé par :

- a. Le directeur régional de la santé
- b. Le délégué de la santé du chef-lieu de la région
- c. Le directeur du CHR
- d. Le président de la région

15. Cochez la ou le (s) réponses juste (s)

Le comité de gestion se réunit

- a. Chaque trimestre
- b. Une fois par an
- c. Deux fois par an
- d. Chaque fois que les besoins du centre hospitalier l'exigent

16. Encerclez la ou les réponses juste(s) ;

Les hôpitaux ayant une capacité litière de moins de 120 lits sont organisés en

- a. 8 départements
- b. 4 départements et 4 services
- c. 8 services
- d. 10 services

17. La pharmacie hospitalière est rattachée directement
- Au directeur de l'hôpital
 - Au chef du pôle des affaires médicales
 - Au pharmacien provincial
 - Au pharmacien régional
18. Les réseaux des établissements de santé relevant du Ministère de la santé sont :
- Réseau des soins de santé primaire
 - Réseau hospitalier
 - Réseau intégré des soins d'urgences médicales
 - Réseau des établissements médicaux-sociaux publics.
 - Réseau des urgences hélicoptérées.
19. Le projet d'établissement hospitalier est un outil de :
- Planification
 - Communication
 - Plaidoyer
 - Gestion des risques
20. De quel type sont les variables suivantes : âge, taille, poids, tension artérielle, taux d'hémoglobine, taux de cholestérol :
- Variables qualitatives
 - Variables quantitatives
 - Variables binaires
 - Variables unidirectionnelles
21. L'offre hospitalière au Maroc est constituée de :
- 151 hôpitaux, toutes catégories confondues,
 - 26 hôpitaux constituant les 5 CHU,
 - 125 hôpitaux gérés en mode SEGMA,
 - 26 hôpitaux EPA, 25 hôpitaux gérés en mode régie et 100 hôpitaux gérés en SEGMA.
22. La fréquentation hospitalière en 2014,
- Dépasse les 10 millions,
 - Plus de 50% de cette fréquentation est constituée des consultations de soins d'urgence,
 - Les hospitalisations complètes ont dépassé les 2 millions,
 - Les Consultations spécialisées externes ne dépassent guère le million.

23. Les hôpitaux SEGMA sont organisés selon une typologie reposant sur 5 critères, parmi lesquels :
- a. La gamme de leurs prestations (H. généraux, H. spécialisés),
 - b. La nature de leurs équipements,
 - c. Le bassin de desserte (H. local, CH. provincial et CH. régional),
 - d. La taille des établissements (moins de 120 lits, de 120 à 240 lits et plus de 240 lits).
24. Le taux d'hospitalisation au Maroc en 2014, avoisinerait :
- a. 6%
 - b. 7%
 - c. 4%
 - d. 9%
25. Les accouchements en milieu hospitalier :
- a. Constituent 38% des hospitalisations complètes
 - b. Dépassent les 420 000 accouchements par an.
 - c. par césarienne constituent 14,3% parmi les accouchements hospitaliers.
 - d. Par césarienne constituent 8 % des accouchements hospitaliers.
26. Le budget de fonctionnement des hôpitaux SEGMA est constitué principalement :
- a. De la subvention de l'État
 - b. Des recettes propres.
 - c. INDH
 - d. Partenariats
27. Cochez la ou les réponses juste La facturation dans les hôpitaux publics
- a. Est une facturation forfaitaire
 - b. Est une tarification à l'acte
 - c. Repose sur la tarification, la nomenclature des actes et la fiche des soins en cas d'hospitalisation
 - d. Le médecin n'a pas un rôle déterminant dans l'exactitude des factures.
28. Concernant les politiques publiques et la santé indiquer la (ou les) proposition (s) exacte (s) :
- a. Toutes les politiques publiques ont un impact sur la santé et ses déterminants.
 - b. Au Maroc, les politiques publiques sont rarement évaluées de manière formelle sous l'angle de leurs impacts potentiels sur la santé
 - c. L'intégration de la santé dans l'ensemble des politiques publiques est un moyen d'agir en dehors des politiques de santé
 - d. Toutes les propositions précédentes sont fausses

29. Indiquer la (ou les) proposition (s) exacte (s) ; Les défis de la santé publique au Maroc sont :
- a. Le paludisme autochtone.
 - b. Les maladies non transmissibles.
 - c. La pénurie en ressources humaines.
 - d. Toutes les propositions précédentes sont fausses
30. La stratégie sectorielle du Ministère de la Santé 2012-2016 a été élaborée selon trois approches complémentaires, entourez la proposition fausse ;
- a. L'approche fondée sur les Droits Humains.
 - b. L'approche de démocratie sanitaire.
 - c. L'approche basée sur les Fonctions Essentielles de Santé Publique.
 - d. L'approche basée sur le renforcement du système de santé (OMS).
31. La stratégie sectorielle du Ministère de la Santé 2012-2016 comprend :
- a. Quatre axes stratégiques.
 - b. Cinq axes stratégiques.
 - c. Sept axes stratégiques.
 - d. Neuf axes stratégiques
32. Dans l'histoire du Maroc, deux Conférences Nationales sur la santé ont été organisées, indiquer la proposition exacte ;
- a. En 1959 et en 2000.
 - b. En 1958 et en 2004.
 - c. En 1959 et en 2013.
 - d. En 1958 et en 2015
33. Selon le décret sur la carte sanitaire, le réseau hospitalier est constitué des :
- a. Hôpitaux régionaux et provinciaux
 - b. Centres Hospitaliers universitaires
 - c. Centres hospitaliers interrégionaux
 - d. Centres d'hémodialyse
34. Les supports de communication affichés pour les usagers peuvent être :
- a. Le programme opératoire
 - b. Le programme des rendez-vous
 - c. La liste du personnel de garde et d'astreinte
 - d. La tarification
35. Le Centre de Régulation des Appels Médicaux CRAM :
- a. Organise le transport des patients
 - b. Veille et participe à l'élaboration et au déroulement des plans de secours
 - c. Joue le rôle d'enseignement des soins d'urgence
 - d. Élabore les référentiels en médecine d'urgence

36. Le réseau des établissements médico-sociaux publics est constitué par :

- a. Des Centres dits espaces « santé-jeunes » ;
- b. Des Centres hospitaliers universitaires ;
- c. Des Centres médico-universitaires
- d. Centres de soins palliatifs.
- e. La liste des centres peut être modifiée ou complétée par arrêté du ministre de la santé

37. La performance hospitalière est :

- a. Multidimensionnelle, complexe, dynamique parfois paradoxale
- b. Unidimensionnelle
- c. Uniquement liée à la production
- d. N'est pas liée à la culture organisationnelle
- e. N'est pas liée à l'environnement

38. L'Analyse des détenteurs d'enjeux à l'hôpital :

- a. Ne fait pas partie de l'analyse de l'environnement
- b. Fait partie de l'analyse de la capacité de production de soins.
- c. Apprécie le degré de pouvoir et d'intérêt de chaque partie prenante.
- d. Est figé dans le temps.
- e. Permet d'identifier les syndicats comme partie prenante.

39. Cochez la ou les caractéristique(s) des organisations hospitalières :

- a. La standardisation des résultats est le mécanisme principal de coordination
- b. Le Comité de lutte contre les infections nosocomiales fait partie de la technostructure
- c. La standardisation des qualifications est le mécanisme principal de coordination
- d. La pharmacie ne fait pas partie de la fonction support
- e. Les médecins font partie de la technostructure

40. Cochez la ou les réponse(s) exacte(s) :

Le changement vise à augmenter le nombre et le poids de la catégorie suivante :

- a. Les acteurs proactifs
- b. Les opposants
- c. Les acteurs passifs
- d. Les leaders
- e. Les décideurs

41. Cochez la réponse juste ;

La fiche de poste est :

- a. Une liste des points faibles et des points forts du salarié dans son poste.
- b. Une fiche universelle qui définit un poste type, valable pour toutes les entreprises, dans tous les domaines.

c. Une description du poste exercé par un salarié dans une structure donnée, de ses missions et compétences liées.

d. Une annonce produite par l'entreprise pour recruter un salarié

42. Cochez la ou les réponses exactes ;

quoi sert la Gestion prévisionnelle des emplois et compétences (GPEC) ?

a. À déterminer les actions à mettre en œuvre dans les 3 à 5 ans à venir, pour faire face aux évolutions d'effectifs, tout en répondant aux besoins de l'organisation

b. A anticiper l'adaptation des compétences aux emplois

c. A mieux gérer les carrières

d. Aucune de ses réponses

II. Questions à réponse ouverte courte (QROC) :

1. Citez 04 outils de gestion dans l'hôpital

2. Quelles différences existe-t-il entre un département et un service ?

3. Quelles sont les structures composantes du SAMU ?

4. Citez et définissez les étapes d'élaboration du projet établissement hospitalier

5. Citez les services composants la direction régionale de la santé

6. Comment les politiques publiques impactent la santé et ses déterminants (une demi page Maximum)